



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

Date de la convocation :
26 Juin 2020

Date d'affichage :
26 Juin 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECCOQ.

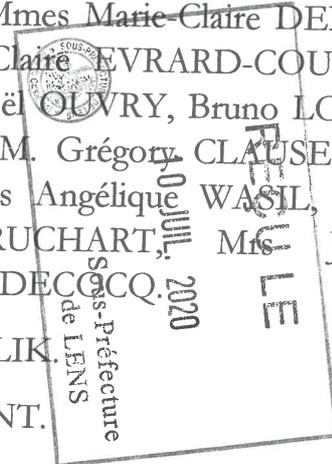
Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusée ayant donné procuration : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Tarification des Columbariums, Cavurnes, Concessions et Frais divers



Actuellement au sein des cimetières communaux, les personnes désirant fonder une sépulture ont le choix entre une concession de terrain, une mise à disposition d'une case au sein du columbarium pour recueillir 2 urnes, une mise à disposition de cavurne pouvant recueillir 4 urnes ou une dispersion des cendres sur les jardins du souvenir.

Vu la délibération du 5 décembre 2019 concernant la dispersion des cendres.

Vu la délibération du 28 novembre 2011 concernant les tarifs des concessions ;

Pour une meilleure gestion des cimetières communaux, Monsieur le Maire propose que :

Dorénavant, les concessions de terrain soient d'une durée de 30 ans ;

Que les prix soient fixés de la manière suivante :

Tarifs concessions et renouvellements :

Concession de terrain – durée 30 ans : 170,00€ ;

Renouvellement de concession de terrain – durée 30 ans : 170,00€ ;

Concession en case de Columbarium – durée 30 ans : 500,00€ ;

Renouvellement en case de Columbarium – durée 30 ans : 500,00€ ;

Concession en Cavurne – durée 30 ans : 300,00€ ;

Renouvellement en Cavurne – durée 30 ans : 300,00€ ;

Frais divers :

Taxe de dispersion des cendres : 15,00€ ;

Taxe d'inhumation : 25,00€ ;

Taxe de vacation : 20,00€ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à :

Fixer la durée de concessions de terrains au sein des cimetières communaux à 30 ans.

Appliquer les tarifs à compter du 3 juillet 2020 au sein des cimetières communaux :

Tarifs concessions et renouvellements :

Concession de terrain – durée 30 ans : 170,00€ ;

Renouvellement de concession de terrain – durée 30 ans : 170,00€ ;

Concession en case de Columbarium – durée 30 ans : 500,00€ ;

Renouvellement en case de Columbarium – durée 30 ans : 500,00€ ;

Concession en Cavurne – durée 30 ans : 300,00€ ;

Renouvellement en Cavurne – durée 30 ans : 300,00€ ;

Frais divers :

Taxe de dispersion des cendres : 15,00€ ;

Taxe d'inhumation : 25,00€ ;

Taxe de vacation : 20,00€ ;

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2020

Publiée et Notifiée le

..... 15 JUIL. 2020

Le Maire,

Laurent Poissant



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

